



Placements au Lloyd's: la gestion des sinistres: quels défis? 5^{ème} édition

Lyon, le 4 novembre 2014

Intervenants

Guy-Antoine de La Rochefoucauld
Directeur Général, Lloyd's France SAS



Romain Dupeyré
Associé, Cabinet BOPS



Marie-Eve Michelin
Responsable du pôle entreprises privées, et de myBeazley
Beazley Group



Guillaume Rimbault
Avocat à la Cour, Gestion des Sinistres myBeazley
Cabinet Rimbault Avocat

Anders Haggo
Représentant pour la France, CJ Coleman & Company Ltd.

C J COLEMAN

Emmanuelle Mabboux
Claims Manager, Cooper Gay France

COOPER GAY

Ordre du jour

- ▶ **Accueil**
- ▶ **14.30 – 15.00 1^{ère} Partie – Actualité du Lloyd's**
 - Dernier résultats et politique de communication du Lloyd's
 - Actualité juridique
- ▶ **15.00 – 16.30 2^{ème} Partie – Panels de Discussion**
 - Point de vue d'un Syndicat du Lloyd's
 - Point de vue d'un Lloyd's broker
 - Point de vue d'un Coverholder au Lloyd's
- ▶ **16.30 – 17.30 Conclusion et Q&R**
- ▶ **17.00 – 18.00 Dégustation de vin et Networking**



Objectifs de la conférence

- ▶ Le Lloyd's en France délivre des services auprès du Marché, des distributeurs en France, et des assurés, avec pour objectif principal de **faciliter l'accès au Lloyd's, de protéger et développer la marque Lloyd's et ses autorisations d'opérer en France et à Monaco.**
- ▶ L'organisation de cette conférence s'inscrit dans une stratégie de communication sur le long terme:
- ▶ 1^{ère} édition (2010, Paris)
 - L'importance des contrats et le rôle des avocats
- ▶ 2^{ème} édition (2011, Paris)
 - Les attentes du courtage et le rôle des experts
- ▶ 3^{ème} édition (2012, Paris)
 - Les procédures en place et l'expertise des Syndicats
- ▶ 4^{ème} édition (2013, Lille): déclinée pour la première fois en région
 - Lloyd's broker et loss adjuster, caractéristiques du marché Anglo-Saxon
- ▶ **5^{ème} édition aujourd'hui à Lyon**
 - Marché du Lloyd's et marché français: proximité et adaptation des services aux spécificités locales





1^{ère} Partie: Actualité du Lloyd's

Nouvelle stratégie de communication du Lloyd's

Points clés

1. Optimisation de la communication: mise en place au niveau mondial à travers

- médias
- site internet (market intelligence: class review, market presentation, country roundup)
- réseaux sociaux:

Lancement de la page LinkedIn de Lloyd's France:
www.lloyds.com/linkedinfrance

2. Changer la perception du Lloyd's: un marché innovant et spécialisé et non pas de dernier ressort

Points clés

- ▶ Février : Partenaire des Rencontres AMRAE à Cannes, avec à nos côtés des Syndicats du Lloyd's
- ▶ Mai/Juin: 3^{ème} Meet the Market à Paris, pour rencontrer les syndicats et partenaires du Lloyd's



- ▶ Exemples de communication à travers les médias:

News assurance pro (Juin) « Le Lloyd's satisfait de l'exercice 2013 »

La Tribune de l'Assurance (Sept) « Faut-il placer ses risques au Lloyd's? »

La Revue du Courtage (Oct) Dossier sur la Réassurance

Autres évolutions et priorités 2015

► Evolutions Corporation du Lloyd's

- Nomination de
 - Inga Beale, CEO
 - Tashi Lassale, Directrice de la Communication
 - Shirine Khoury-Haq, Directrice des Opérations

► Vision 2025

- Points clés
- Ouverture de bureaux à Dubaï et filiale à Pékin

► Focus en France en 2015:

- Accès au marché
- Services
- Market Intelligence

Derniers résultats du Lloyd's

Résultats annuels 2013

Chiffres clés

- ▶ Primes souscrites £26,106m (+2,4%)
- ▶ Ratio combiné 86,8%
- ▶ Retour sur capitaux 16,2%
- ▶ Résultat avant impôt £3,205m (+15,7%)

En France

- ▶ environ 570 millions d'euros de primes souscrites :
- ▶ 331 millions en assurance directe
- ▶ 239 millions en réassurance
- ▶ Le marché français est la 2nde source plus importante de revenus pour le Lloyd's en Europe
- ▶ Tendance 1^{er} semestre 2014

Résultats financiers 2013

Retour sur capitaux

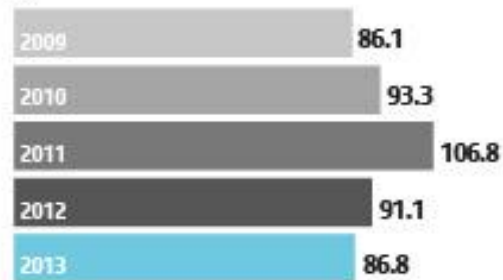
%



16.2%

Ratio combiné

%



86.8%

Primes brutes souscrites

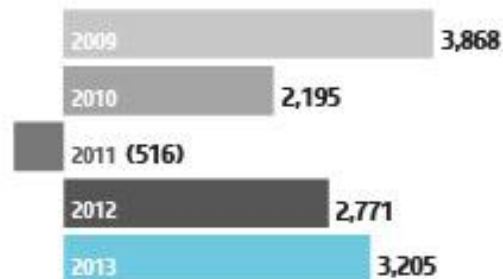
£m



£26,106m

Résultat avant impôt

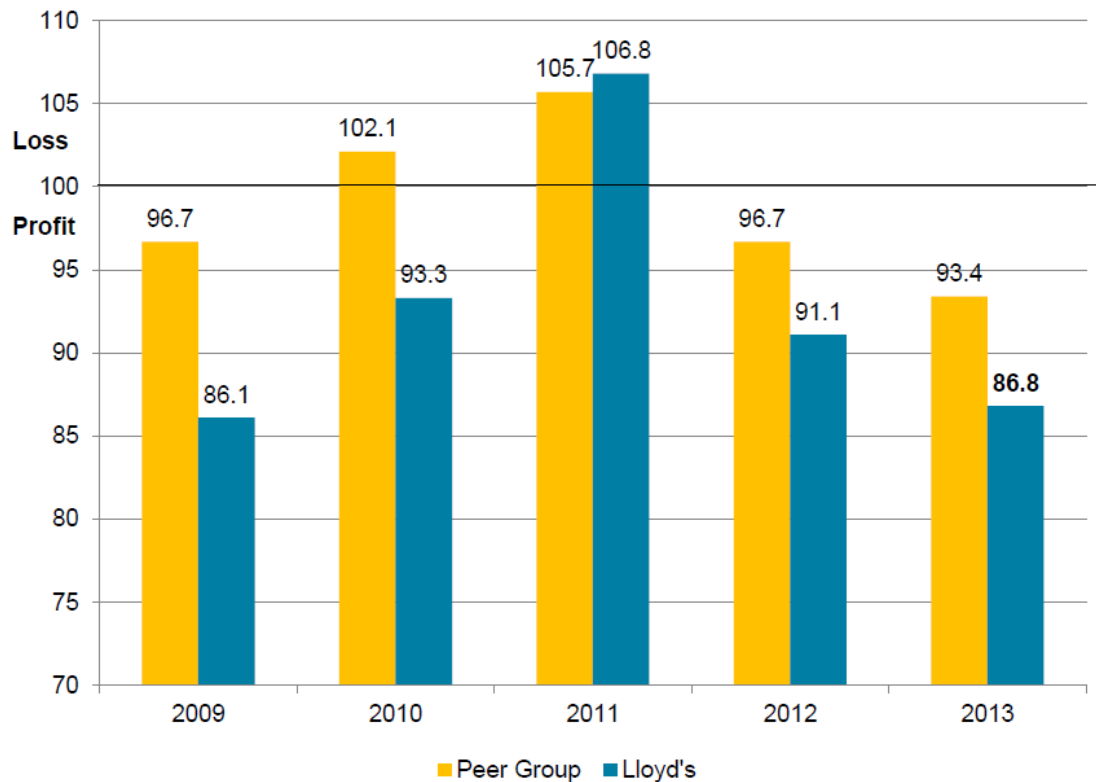
£m



£3,205m

Une position favorable par rapport à nos confrères

Ratio Combiné (%)



Source: Lloyd's pro forma financial statements, Dec 2013

Peer group formed of 11 companies operating in the US, European and Bermudan markets

Résultats semestriels 2014: points clés

- ▶ Un premier semestre encourageant, avec des bénéfices de £1,67mds et Retour sur capital de 16,5%
- ▶ Ratio Combiné de 88,2%, toujours favorable par rapport à celui de nos concurrents pris dans leur ensemble, et reflétant un niveau faible de sinistres majeurs
- ▶ Environnement tarifaire très compétitif
- ▶ Amélioration du retour sur investissements
- ▶ Le relèvement de la notation par Fitch de “A+” à “AA-” souligne notre position en tant que marché stable, financièrement solide

A+

Standard & Poor's:
A+ (STRONG)

AA-

Fitch Ratings:
AA- (VERY STRONG)

A

A.M. Best:
A (EXCELLENT)

Source: AM Best, Fitch, Standard & Poor's

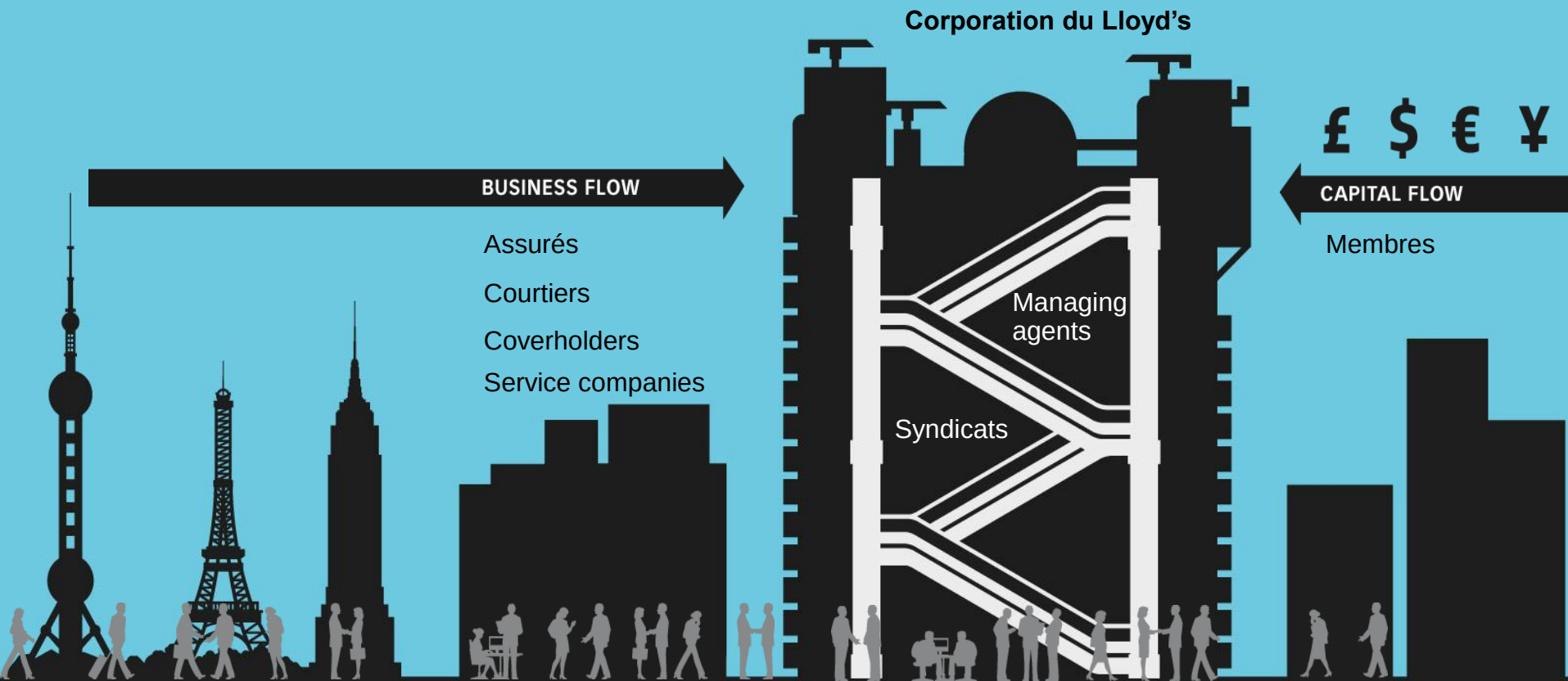
Pour accéder aux résultats du Lloyd's en ligne, [cliquez ici](#)

La chaîne de sécurité du Lloyd's

ACTIFS SÉPARÉS	1ER MAILLON	ACTIFS DÉTENUS PAR LES SYNDICATS £41,126 m	Toutes les primes perçues par un syndicat sont détenues en « trust » (fidéicommis) pour le paiement des sinistres subis par les assurés de ce syndicat	1
	2È MAILLON	FONDS DES MEMBRES AU LLOYD'S £15,660 m	Chaque membre, qu'il soit investisseur institutionnel ou particulier, doit apporter un capital suffisant pour financer ses opérations de souscription au Lloyd's	2
ACTIFS MUTUALISÉS	3È MAILLON	TOTAL £3,230 m	Les Actifs Centraux sont disponibles, à la discrétion du Conseil du Lloyd's, pour le règlement de tout sinistre couvert qui, en amont de la chaîne, ne pourrait être satisfait par les ressources de quelque membre que ce soit	3

Source: Lloyd's Annual Report 2012

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ



Structure capitalistique du Lloyd's

- ▶ **1994** : Introduction des Membres de type Société
- ▶ **2001** : Fin de l'auto réglementation du Lloyd's qui datait de 1871 au profit d'une réglementation par la Financial Services Authority (FSA)
- ▶ **2002** : Une nouvelle organisation est mise en place avec le "Franchise Performance Board" afin de mieux gérer les opérations de souscription
- ▶ **2011** : Moins de 3% des capitaux proviennent de personnes physiques (« Names »)

Actualité juridique

Romain Dupeyré, Associé, Cabinet BOPS



Le Lloyd's dans l'environnement judiciaire: points clés

- ▶ La loi tient compte des particularités du Lloyd's. Cf article R362-2 du Code des assurances
- ▶ En matière de litiges, règles de droit commun
- ▶ La jurisprudence sur ce point est relativement rare, mais constante
 - **Exemple récent: CA Orléans, 3 juillet 2014**
 - Rappel de certains principes applicables en matière de contentieux d'assurance
 - Définition judiciaire du Lloyd's



Le Lloyd's dans l'environnement judiciaire: points clés

- ▶ Les juridictions françaises n'ont pas de difficultés à appréhender la structure du Lloyd's
- ▶ En principe, les juridictions compétentes pour statuer sur les demandes formulées contre le Lloyd's sont les juridictions civiles – recours à des magistrats professionnels
- ▶ Ce principe n'est pas intangible
- ▶ Particularités propres à chaque litige





2^{ème} Partie: Panels de Discussion

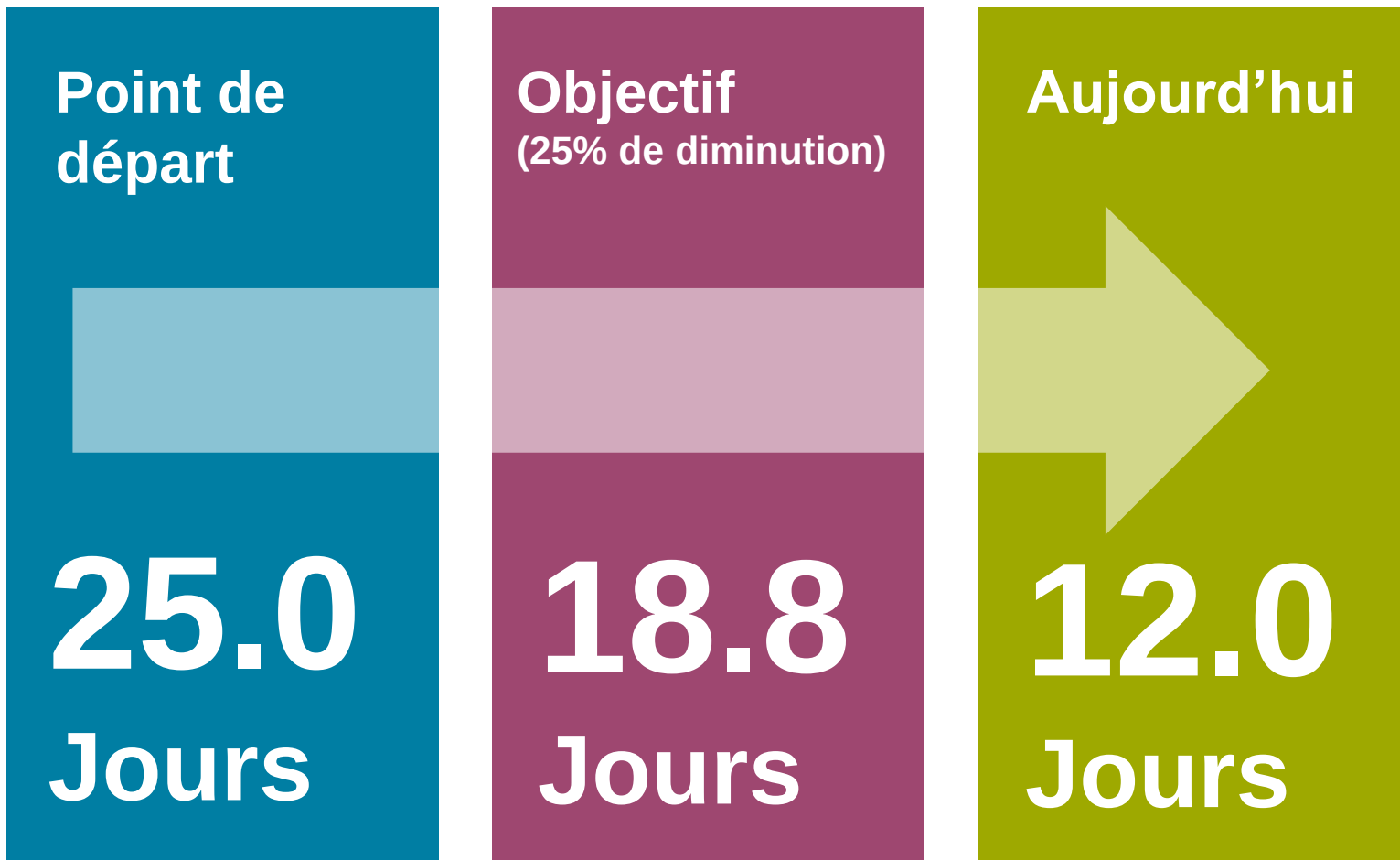
Introduction

La gestion des sinistres au Lloyd's

- ▶ Depuis 2011. Programme d'optimisation de la gestion des sinistres au Lloyd's
 - Amélioration de la réponse en termes de rapidité de gestion et de règlement
 - Nouvelles procédures adaptées au degré de complexité du sinistre
- ▶ Gestion des sinistres et souscription séparées (règle stricte)
- ▶ Service réclamations au Lloyd's
- ▶ Rôle clé du courtier

Efficacité des procédures

- Amélioration de la rapidité dans le traitement des dossiers





www.loyds.com/claims



Point de vue d'un Syndicat du Lloyd's

Marie-Eve Michelin, Responsable du pôle entreprises privées, et de myBeazley, Beazley Group

Guillaume Rimbault, Avocat à la Cour, Cabinet Rimbault Avocat, Gestion des Sinistres myBeazley



myBeazley

- > Responsabilité Civile Professionnelle
- > Défense Pénale et Recours
- > Responsabilité Civile Exploitation / Employeur
- > Beazley Breach Response
- > Responsabilité Civile des Dirigeants
- > Beazley Bureau
- > Protection Juridique Professionnelle



Point de vue d'un Lloyd's broker

Anders Haggo, Représentant pour la France
CJ Coleman & Company Ltd.

C J COLEMAN

Traitement des Sinistres au Lloyd's

Modernisation du Système

- ▶ Ouverture des discussions d'un système électronique en 2006
- ▶ Appliqué en 2007 et depuis amélioration continue
- ▶ Chaque risque enregistré en IMR (Insurance Market Repository = Dépositaire du Marché d'Assurances)
- ▶ Quand un sinistre est rapporté il rentre dans CLASS (Claims Loss Advice and Settlement System = Système de Rapport et Paiement des Sinistres) connecté avec IMR
- ▶ Fait par ECF (Electronic Claims File) qui permet au courtier de combiner IMR et CLASS afin de pouvoir communiquer l'ensemble des informations à tous les assureurs en même temps
- ▶ Le Lead Underwriter (Assureur Principal) examine et donne des instructions pour le XCS (Xchanging Claims Service = Service d'Intégration Sinistre)



Traitement des Sinistres au Lloyd's

- ▶ XCS paye le Lloyd's broker qui transfère immédiatement le paiement au client (assuré ou courtier local)
- ▶ Selon la complexité du sinistre le délai de paiement entre l'enregistrement du sinistre dans le CLASS et le paiement au Lloyd's broker sera d'environ 10 à 12 jours



Le développement d'un cas réel

- ▶ Il s'agit d'un sinistre en RC:
- ▶ 20/10 L'avocat en charge des négociations nous informe qu'un accord a été conclu et demande l'indemnisation de € 700 000. Nous avons créé une demande de paiement le même jour par ECF auprès du Lead Underwriter
- ▶ 23/10 Le Lead Underwriter entérine l'accord et autorise le paiement
- ▶ 29/10 XCS complète la transaction et crédite CJ Coleman
- ▶ 31/10 Nous avons reçu les fonds et le jour même nous avons transféré ces fonds à l'avocat

Il y a certainement des cas plus rapides mais je pense qu'un paiement en 10 jours ouvrables est acceptable



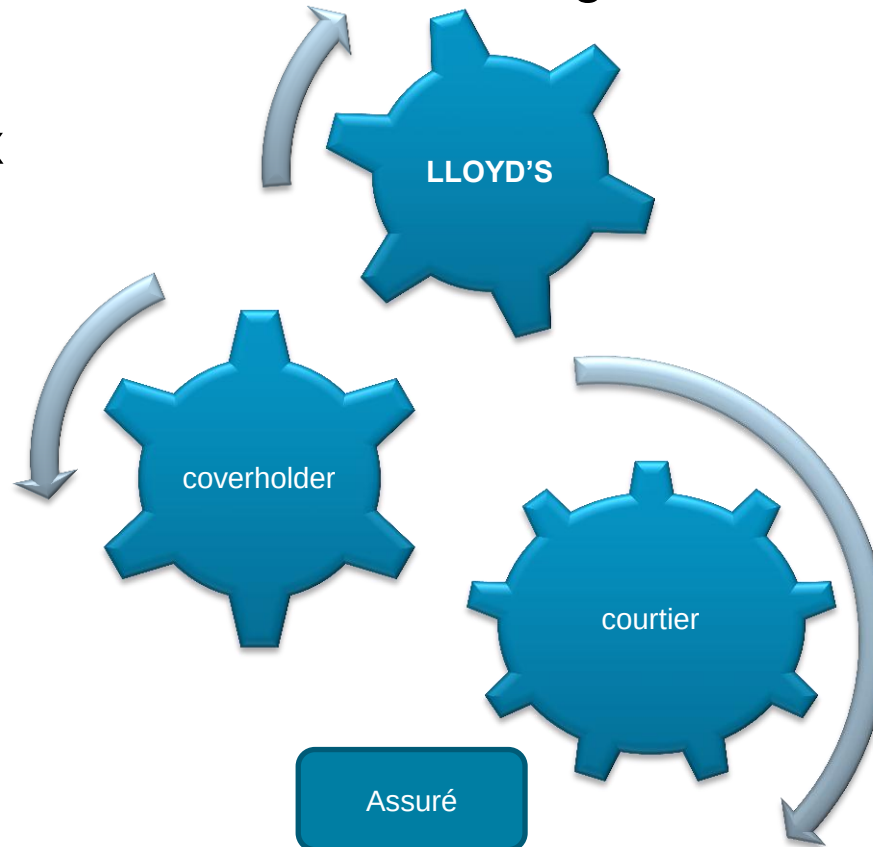
Point de vue d'un Coverholder au Lloyd's

Emmanuelle Mabboux, Claims Manager
Cooper Gay France

COOPER GAY

Gestion des sinistres

- ▶ Service local
- ▶ Délégation de gestion / Binder
- ▶ Service dédié / autonomie instruction et règlement
- ▶ Informations /enjeux



Gestion spécifique des “graves”

- ▶ Enjeux / sinistres complexes
- ▶ Accès au Lloyd's / décisions
- ▶ Exemple : incendie criminel dans un immeuble haussmanien à Paris en 2013





Conclusion

Conclusion

- ▶ Un partenaire innovant et solide
- ▶ Une évolution réelle dans les questions liées aux sinistres
- ▶ Une vraie modernité du marché
- ▶ Un service local



QUESTIONS?

Avertissement

Les informations fournies dans cette présentation sont données à titre confidentiel et ne doivent pas être diffusées auprès du public, des médias ou des tiers sans l'autorisation écrite expresse du Lloyd's. Ces informations ne sont pas destinées à être distribuées à, ou à être utilisées par, toute personne ou entité dans des juridictions ou des pays où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la législation locale. Toute personne divulguant tout ou partie du contenu de ce document ou de cette communication doit s'assurer qu'elle agit conformément à la législation et aux règles applicables.

Le contenu de cette présentation n'est pas un prospectus ou une invitation liée à une sollicitation d'investissement. Elle ne constitue pas non plus une offre pour vendre des actions ou de l'assurance, ni une offre ou demande d'achat d'actions ou d'assurances, ni une distribution d'actions aux Etats-Unis ou à un citoyen des Etats-Unis, ou dans toute juridiction où cela serait contraire à la législation locale. Ces personnes doivent s'informer et respecter les législations applicables.

Le Lloyd's propose les éléments contenus dans cette présentation uniquement à titre d'information générale. Le Lloyd's n'accepte aucune responsabilité et ne pourra être tenu pour responsable de pertes survenues suite aux informations fournies ainsi.

Cette présentation comprend des déclarations prospectives. Ces déclarations reflètent les perspectives et les projections actuelles du Lloyd's sur les événements à venir et la performance financière, à la fois sur le Lloyd's en particulier et sur le secteur général de l'assurance et de la réassurance ainsi que sur le secteur financier et des services. Toute déclaration prospective se rapporte à des sujets comportant des risques, des incertitudes et des suppositions car dépendant d'événements et de circonstances futures hors du contrôle du Lloyd's. Selon les circonstances, les résultats exacts pourront varier considérablement par rapport à ceux anticipés dans ces déclarations prospectives. Ces circonstances peuvent être les suivantes (cette liste n'est pas exhaustive):

- (a) les taux et les conditions des contrats d'assurance peuvent différer de ceux anticipés;
- (b) les sinistres réellement payés et le moment de leur paiement peuvent différer des montants et du moment estimé de leur paiement, ce qui est dans la nature de telles estimations;
- (c) les sinistres et les pertes peuvent être plus élevés que prévus, y compris à cause de catastrophes naturelles ou dues aux activités humaines;
- (d) la compétition sur les taux, la capacité, les conditions de garantie ou d'autres facteurs peut être plus importante que prévue, ou les produits du Lloyd's pourraient ne plus être aussi compétitifs à cause de modifications des conditions du marché;
- (e) la réassurance placée auprès de tiers pourrait ne pas être entièrement récupérable, ou pourrait ne pas être payée à temps, ou bien cette réassurance pourrait ne pas être disponible auprès de réassureurs notoirement solvables ou pourrait ne pas être disponible à des taux commercialement attractifs;
- (f) l'évolution des marchés financiers et des capitaux peut avoir un effet défavorable sur les investissements financiers et les primes, sur la disponibilité des capitaux ou sur l'endettement ;
- (g) des modification de l'environnement législatif, réglementaire, fiscal ou comptable peut avoir un effet défavorable sur (i) la possibilité pour le Lloyd's de proposer ses produits ou d'attirer des investissements, (ii) la sinistralité, (iii) le retour sur investissements, ou (iv) la compétitivité;
- (h) les fusions, consolidations, cessions ou autres transactions effectuées par des tiers peuvent également avoir un effet défavorable sur le Lloyd's, y compris mais pas exclusivement des modifications dans la distribution ou le placement des risques due à une consolidation accrue des courtiers d'assurance et de réassurance; ou
- (i) la contraction de l'économie ou des modifications des conditions économiques générales pourraient avoir un effet défavorable sur (i) le marché de l'assurance en général ou sur certain produits offerts par le Lloyd's, ou (ii) sur d'autres facteurs affectant la performance du Lloyd's.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, et doit être considérée en conjonction avec tout autre avertissement inclus dans ce document ou dans tout autre document. Le Lloyd's met en garde les lecteurs afin qu'ils examinent soigneusement tous ces facteurs. Toute déclaration prospective n'est valable qu'à la date où est elle faite. Le Lloyd's n'a aucune obligation de revoir ou mettre à jour ces déclarations prospectives, que ce soit à la suite d'informations ou de développements nouveaux, ou de tout autre élément ou circonstance.

